

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Vermessungswesen und Kulturtechnik =
Revue technique suisse des mensurations et améliorations foncières

Herausgeber: Schweizerischer Geometerverein = Association suisse des géomètres

Band: 41 (1943)

Heft: 12

Vereinsnachrichten: Société suisse des géomètres : procès-verbal de la conférence des
présidents du 9 octobre 1943 à Berne

Autor: Kübler, Paul

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Landesgrenze müsse stets in bestmöglichem Zustand erhalten werden. Zahlreich waren seine initiativen Vorschläge für Vermarktungsverbesserungen, und eine große Zahl von ihm verfaßter Protokolle zeugt von sachgemäßen Reparaturen an der Landesgrenzvermarktung.

Wer Gelegenheit hatte mitanzusehen, wie sich der Wirkungskreis des Kantonsgeometers durch kriegsbedingte Aufgaben von Jahr zu Jahr erweiterte, mußte mit Bewunderung feststellen, mit welcher Gewandtheit, Zähigkeit und nie erlahmender Arbeitsfreude der Verstorbene alle ihm überbundenen Aufgaben gemeistert hat.

Leider ist die Bürde und die unruhvolle Beanspruchung von allen Seiten her doch zu groß geworden. Es ist ein tragisches Geschick, daß Hermann Bühler mitten aus seiner für den Kanton Schaffhausen und das ganze Land so wertvollen Tätigkeit herausgerissen und abberufen wurde.

Der trauernden Witwe mag es ein freundlicher Trost sein, ihren stets so umsorgten Mann von allen Seiten anerkennend geehrt zu wissen. Dem hoffnungsvollen Sohn sei sein gütiger Vater Vorbild und Ansporn. Wir Berufskollegen aber wollen den hervorragenden Kantonsgeometer, den aufrechten Menschen und guten Eidgenossen Hermann Bühler in ehrendem Gedenken bewahren.

g.

Société suisse des Géomètres

Procès-verbal

de la conférence des présidents du 9 octobre 1943 à Berne

A. Avant propos.

Lors de l'assemblée générale de la société suisse des géomètres tenue à Berne le 23 mai 1943, le président central M. le prof. Bertschmann annonça que sous les auspices de l'office fédéral des améliorations foncières, une commission composée de représentants des autorités et des associations professionnelles intéressées, avait été constituée et chargée de l'établissement d'un tarif officiel pour les travaux de remaniements parcellaires et d'assainissements. De plus amples renseignements sur la composition et l'activité de la dite commission se trouvent dans le N° de septembre 1943 (page 241) de notre journal.

Le projet d'une instruction concernant l'exécution des travaux de mensuration dans les remaniements parcellaires fut par la suite établi et soumis à l'examen des autorités et associations professionnelles intéressées, cette dernière devant servir de base à l'élaboration du tarif. Après avoir soumis la question pour étude aux comités et groupes de la S. S. G. une conférence des présidents et des groupes, à laquelle prirent part également les présidents des commissions de taxation des sections, fut convoquée pour le samedi 9 octobre 1943 dans le but de délivrer sur les dispositions du dit projet.

Prirent part aux délibérations les délégués suivants:

Section Argovie-Bâle-Soleure:	J. Ruh, Brugg
» Berne:	H. Bangerter, Fraubrunnen
	J. Forrer, Belp
» Genève:	G. Panchaud, Genève
» Grisons:	G. Grieshaber, St. Moritz
» Suisse orientale:	J. Gsell, Sulgen
	H. Göldi, Neßlau

Section Tessin:	W. Maderni, Massagno
» Vaud:	M. Baudet, Cossonay
	P. Meige, Yverdon
» Waldstätte-Zoug:	G. Kunz, Ruswil
» Zurich-Schaffhouse:	H. Goßweiler, Dübendorf
	A. Weidmann, Andelfingen

Groupe des géomètres praticiens: J. Früh, Münchwilen

Groupe des géomètres fonctionnaires: Th. Isler, Zurich

Le comité central était représenté par MM. Bertschmann, président et Kübler, caissier.

Secrétaire du jour: P. Kübler, Berne.

Assistaient aux délibérations en leur qualité de membres de la commission fédérale des tarifs: MM. le prof. Dr. F. Baeschlin et E. Schärer, Baden.

B. Délibérations.

Le président central, M. le prof. Bertschmann, ouvre à 10 $\frac{1}{4}$ h., à l'hôtel Métropole, les délibérations qui se dérouleront sur les questions suivantes:

1. Orientation sur l'activité de la commission fédérale des tarifs et discussions au sujet d'un projet d'instruction concernant l'exécution des travaux de mensuration dans les remaniements parcellaires.

MM. Schärer et Baeschlin font part des difficultés qui surgirent au cours des premières délibérations de la commission fédérale des tarifs, mais ces difficultés firent bientôt place à une bonne entente entre les membres, ceci à l'avantage d'un bon travail en commun; le projet d'instruction présenté aujourd'hui, en est la preuve. — Il faut de prime abord prendre en considération que la dite instruction doit être valable pour toute la suisse, il sera cependant du ressort des cantons d'y apporter des adjonctions ou modifications complémentaires en cas de nécessité.

Schärer présente ensuite un commentaire de la nouvelle instruction, il déclare prendre note pour les soumettre à l'examen de la commission fédérale des tarifs, des amendements ou adjonctions complémentaires désirées par les délégués.

Le projet discuté trouvant l'approbation de la majorité des représentants des sections, le président central M. Bertschmann clôt les délibérations sur ce sujet et adresse ses remerciements à la commission fédérale des tarifs pour le grand travail accompli jusqu'à ce jour.

2. Questions des tarifs dans le domaine des améliorations foncières.

La société suisse des géomètres a établi en 1941 un tarif général pour les remaniements parcellaires ainsi qu'un tarif minima pour les travaux d'assainissement.

Schärer fait part de l'impossibilité de certains services cantonaux d'améliorations foncières d'appliquer des dits tarifs. Il en donne les causes qui sont dûes au fait de l'existence d'ordonnances en vigueur dans leurs cantons ou de la participation des offices d'améliorations foncières à l'exécution des entreprises.

Il est de ce fait nécessaire d'établir des nouveaux tarifs se basant sur une unification dans l'exécution des travaux et dans lesquels les tarifs existants devront être utilisés dans la mesure du possible. Dans ce but, les représentants de la société suisse des géomètres dans la commission fédérale, désirent savoir quelles sont les modifications qui, se basant sur les expériences de la pratique, doivent être apportées au nouveaux tarifs.

Gsell Sulgen fait remarquer que dans les tarifs, le travail intellectuel de l'adjudicataire ne trouve pas la compensation qu'il mérite. Les dé-

dommagements prévus sont pour la plus grande part attribués aux travaux d'exécution.

Grieshaber, St. Moritz désire une prise en considération plus intensive des régions montagneuses et surtout dans la détermination des suppléments attribués en raison de la déclivité des terrains. Schärer prie les délégués de lui faire parvenir par écrit, le plus tôt possible, les propositions éventuelles qu'ils auraient à lui présenter.

3. Allocations supplémentaires de renchérissement pour les travaux techniques des remaniements parcellaires et d'assainissement.

Le président central M. Bertschmann oriente la conférence sur les pourparlers qui eurent lieu avec les organes du service fédéral du contrôle des prix.

Les résultats obtenus après de longues délibérations sont publiés dans le numéro de septembre du journal.

Il en ressort que les allocations supplémentaires n'entrent en vigueur que depuis le 1^{er} janvier 1943.

Le droit de revendication d'allocations pour les travaux exécutés en 1942 n'a, en raison des difficultés qui en résulteraient, pas pû être accordé.

4. Allocations de renchérissement pour le personnel.

En sa qualité de président du groupe des géomètres praticiens, Schärer annonce que son association recommande aux membres le paiement au personnel des allocations mensuelles de renchérissement suivantes:

Fr. 60.— pour employé marié

Fr. 40.— pour employé célibataire

Fr. 15.— par enfant, jusqu'à l'âge de 18 ans.

Ces données ne sont valables que dans le cas où les allocations de renchérissement ne sont pas déjà comprises dans les traitements actuels.

Dans la fixation de nouveaux traitements, il est recommandable de traiter les salaires et les allocations de renchérissement séparément.

5. Diverses.

a) Adhésion de la S. S. G. à l'association du plan d'aménagement national.

A l'occasion déjà de la fondation de l'association du Plan d'aménagement national, la S. S. G. manifesta l'intérêt qu'elle porte à cette institution de grand avenir, en y déléguant un représentant.

La dite association s'est par la suite constituée et fait preuve d'une grande activité. La collaboration d'associations professionnelles favorisera sa situation financière et lui procurera les moyens nécessaires à la réalisation des grandes tâches qui font partie de son programme d'activité.

L'entrée de la S. S. G. ayant été sollicitée avec l'assurance de lui réserver une place au sein du comité et du fait que le géomètre trouvera dans le plan d'aménagement national un nouveau champ d'activité, le président central recommande de répondre affirmativement à cette demande.

D'ici à la prochaine assemblée générale qui devra ratifier l'entrée de notre société dans l'association du plan d'aménagement national, tout en désignant son représentant au sein du dit comité, le président central se chargerait de ce mandat.

La conférence des présidents approuve les propositions de son président et vote une cotisation annuelle de Fr. 150.—.

b) Contrats de travail.

Les techniciens géomètres travaillant à Genève désirant l'établissement d'un contract collectif de travail en ont présenté un projet à leurs patrons.

Du fait qu'il n'est pas du ressort des sections de traiter la chose séparément, la section de Genève prie le comité central de se prononcer sur ce sujet.

Les géomètres praticiens étant en première ligne intéressés à la réglementation des conditions de travail, le président central a soumis la question à l'examen du comité de ce groupe.

M. Schärer président de l'association des géomètres praticiens, déclare que d'après les renseignements pris auprès du secrétariat de la société suisse des ingénieurs et architectes, la dite association ne recommande pas la conclusion d'un contrat collectif de travail avec son personnel technique. En lieu et place de ce dernier, elle a établi et mis à la disposition de ses membres un formulaire, généralisant les conditions de travail. Un exemplaire de ce formulaire est remis pour en prendre connaissance aux délégués présents.

Se basant sur les données de ce dernier et en adaptation aux conditions spéciales que présente la profession de géomètre, la conclusion d'un contrat de service avec les techniciens-géomètres pourrait se réaliser. Sur demande, le comité du groupe des géomètres praticiens présentera un projet concernant cette question.

Le représentant de la section genevoise M. G. Panchaud donne encore des renseignements sur la situation en rapport à cette question dans son canton. Il est également de l'avis que le projet de l'établissement d'un contrat collectif de travail doit être écarté. La prochaine mise au point d'un formulaire dans le sens indiqué est plus pratique et de ce fait désirable. Avec l'assentiment des délégués présents, le président central Bertschmann prie le comité du groupe des géomètres praticiens de se charger de l'élaboration d'un projet de formulaire — contrat de service répondant aux conditions précitées.

A 16 h 30 M. le prof. Bertschmann lève la séance en adressant ses sincères remerciements au rapporteur du jour M. Schärer.

Berne, en octobre 1943.

Le rédacteur du procès-verbal:
sig. Paul Kübler.

Kleine Mitteilungen

Eidg. Technische Hochschule Zürich.

*E. T. H.-Tag vom 13. November 1943. Ehrenpromotion von Dipl. Ing.
Hans Zölly, Bern.*

Am 13. November beging die Eidg. Technische Hochschule ihr Stiftungsfest, den sogenannten E. T. H.-Tag. Der neugewählte Rektor Prof. Dr. F. Tank begrüßte die Ehrengäste, die Dozenten und die Studierenden. Er hielt dann einen sehr interessanten Vortrag über „Wandlungen und Entwicklungen in der Elektrodynamik“. Dann nahm er die Verkündigung von zwei Ehrenpromotionen vor und überreichte den neuen Ehrendoktoren die Urkunde. Die Geehrten waren Dipl. Ing. Hans Zölly, Bern, und Sieber, Direktor der Zellulosefabrik Attisholz. Die „Laudatio“ für den Erstgenannten lautet:

„Die Würde eines Doktors der technischen Wissenschaften ehrenhalber wurde verliehen an

Herrn Ingenieur Hans Zölly, Direktorstellvertreter und Chefingenieur für Geodäsie und Photogrammetrie der Eidg. Landestopographie in Wabern